



FORMATIONS EN ASSURANCE • BANQUE • FINANCE

NOS FORMATIONS ADMINISTRATEURS & CADRES DIRIGEANTS **2023**



“

Une équipe d'experts
à votre service
pour une réelle agilité
et réactivité face aux besoins
stratégiques
de votre entreprise.



FORMATIONS
présentielles



FORMATIONS
distantielles

FORMATIONS sur-mesure

Une équipe d'experts à votre service pour une réelle agilité et réactivité face aux besoins stratégiques de votre entreprise.



FORMATION DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS - ELIZA FORMATION

Eliza formation est une marque du Groupe Ifpass, spécialisée dans la formation des membres des Conseils d'administration des organismes assureurs réassureurs et intermédiaires en assurance. Notre Institut accompagne les directions générales sur la mise en place de dispositifs de formations techniques, réglementaires et «soft skills» (notamment prise de parole en public ou média training) à destination des dirigeants des organismes.

Les sujets traités peuvent couvrir toutes les problématiques en assurance : pilotage, commercial, conformité, outils, comptabilité, gestion financière...

Le programme de formation est co-construit sur-mesure avec le client en fonction des objectifs de l'entreprise, de son organisation et de la fonction, du périmètre d'activité et du niveau de la personne formée. Il lui est également possible de choisir les modalités de formation, la durée ainsi que la date et le lieu de la formation.

À l'issue de cette formation un dossier complet est remis à l'apprenant pour constituer le dossier à remettre auprès de l'ACPR.

AUTRES MISSIONS SPÉCIFIQUES ELIZA FORMATION :

- évaluation du niveau de compétences des équipes Fonctions clés et mise en œuvre des recommandations avec déploiement du plan de formation
- évaluation des candidats pour le recrutement au poste de direction générale
- appréciation du niveau technique des candidats (cadre dirigeant)



ELIZA FORMATION PROPOSE PLUSIEURS DISPOSITIFS DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES :

› Expertise technique

Les Thématiques d'expertises abordées :

- le régime prudentiel solvabilité 2 (approche réglementaire)
- les marchés financiers et la gestion d'actifs en assurance
- économie et finance de marchés
- la directive DDA
- le reporting réglementaire des assureurs (y compris extra-financier)
- les sujets de conformité (LCB-FT, RGPD, fraude...)
- le pilotage des activités d'assurance avec l'ORSA
- l'actuariat (tarification, provisionnement...)
- modélisation actuariat (USP, MIP, BE, SCR...)

- la comptabilité d'assurance
- la réassurance
- l'ACPR
- les sujets d'actualité (ex. : cyber risque, réforme de la protection sociale des fonctionnaires, le RIA emprunteurs, évolution du régime prudentiel, mise en place du régime de groupe TVA ...)

› Média training

Tôt ou tard votre entreprise sera sollicitée pour une interview. Parler aux médias ne s'improvise pas.

Vous y préparer est une nécessité pour votre image et celle de votre entreprise. C'est ce que vous propose le Groupe Ifpass avec sa formation au media training.

Le Groupe Ifpass et ses experts ont mis au point une méthode qui allie théorie et pratique. **Vous aurez ainsi toutes les clés pour réussir vos interviews !**


› Prise de parole : l'art du pitch

Prendre la parole en public ne s'improvise pas. Convaincre ses collaborateurs, ses clients non plus. Être à l'aise ne suffit pas, il faut aussi être inspirant, mobilisateur. Ne pas se contenter de bien parler mais parler pour les autres. C'est tout l'enjeu de la formation à «l'art du pitch».

Pour vous accompagner vers une plus grande aisance à l'oral, le Groupe Ifpass et ses experts vous proposent d'aborder les points clés d'une bonne prise de parole en public : éléments de langage, posture, gestion du stress...

FORMATIONS présentielles

FORMATIONS À LA CARTE (INTER ENTREPRISES)

CODE	INTITULÉ FORMATION	NIVEAUX	DURÉE	PRIX *	2 ^{ème} Semestre
COMPRÉHENSION DE L'ENVIRONNEMENT ADMINISTRATEUR					
MA601	Être administrateur d'un organisme d'Assurance aujourd'hui	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	11 / 09 / 2023
MA264	Solvabilité 2 : les fondamentaux	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	12 / 09 / 2023
MA614	Bases de la communication financière en Assurance (rapports, Etats..)	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	13 / 09 / 2023
MA630	Les fondamentaux sur les Groupes de Protection Sociale 	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	27 / 10 / 2023



JURIDIQUE/ RÉGLEMENTAIRE ET CONFORMITÉ

MA602	Connaitre l'environnement juridique de l'Assurance	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	14 / 09 / 2023
MA382	Rôle et fonctionnement de l'ACPR	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	15 / 09 / 2023
MA617	Bases de la conformité en Assurance et actualités	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	18 / 09 / 2023
MA018	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	19 / 09 / 2023
MA387	RGPD appliqué à l'Assurance	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	20 / 09 / 2023
MA618	Comprendre le dispositif de contrôle interne	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	21 / 09 / 2023
MA619	Audit interne (cadre technique organisation)	Expérimenté	1 jour - 7 heures	950 €	22 / 09 / 2023
MA620	Distribution en Assurance (cadre DDA organisation)	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	25 / 09 / 2023
MA629	Reporting extra-financier et approche ESG (Environnement, Social, Gouvernance)	Expérimenté	1 jour - 7 heures	950 €	26 / 09 / 2023
MA631	Plan préventif de rétablissement 	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	23 / 11 / 2023

PILOTAGE DES ORGANISMES D'ASSURANCE

MA603	Découvrir le pilotage stratégique et économique d'un organisme d'Assurance	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	27 / 09 / 2023
MA606	La solvabilité en assurance	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	28 / 09 / 2023
MA608	Éléments incontournables de la maîtrise des risques (ORSA)	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	29 / 09 / 2023
MA621	Maîtrise des activités externalisées (réglementation organisation)	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	02 / 09 / 2023

INTERMEDIATION

MA642	Panorama de l'intermédiation en France 	Débutant	1 jours - 7 heures	950 €	14 / 11 / 2023
MA633	Distribution et souscription en intermédiation d'assurance (DDA) 	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	15 / 11 / 2023

COMPORTEMENTAL

MB027	Réussir sa prise de parole en public	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	17 / 11 / 2023
MA639	Leadership : Convaincre et persuader	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	21 / 11 / 2023
MA640	Gestion de projet : Assimiler les postures du manager de projet	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	22 / 11 / 2023

* Prix valable pour 1 personne

Nos formations sont dispensées dans les locaux de l'Ifpass à Puteaux // Les tarifs comprennent les supports de formations, ainsi que le déjeuner.

FORMATIONS « SUR-MESURE » (INTRA ENTREPRISE)

Tarif en fonction de la demande

Formation co-construite avec l'organisme : thème, durée, date, mode d'animation, niveau de technicité, date, e-learning...


FORMATIONS À LA CARTE (INTER ENTREPRISES)

CODE	INTITULÉ FORMATION	NIVEAUX	DURÉE	PRIX *	2 ^{ème} Semestre
DÉCOUVRIR LE DOMAINE DE L'ASSURANCE, LES GARANTIES ET LES PRODUITS					
MA132	Comprendre les mécanismes de fonctionnement de l'opération d'Assurance	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	03 / 10 / 2023
MA133	S'initier aux produits d'assurances de dommages	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	04 / 10 / 2023
MA622	S'initier aux produits d'épargne retraite	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	05 / 10 / 2023
MA134	S'initier aux assurances de personnes	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	06 / 10 / 2023
MA377	Comprendre la protection sociale et l'Assurance	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	09 / 10 / 2023
MA623	Assurance des emprunteurs (garanties, produits et pilotage)	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	10 / 10 / 2023
MA624	Sensibilisation aux techniques actuarielles (Vie et non vie)	Expérimenté	1 jour - 7 heures	950 €	11 / 10 / 2023
MA625	Produit Euro croissance (conception pilotage)	Expérimenté	1 jour - 7 heures	950 €	12 / 10 / 2023
MA634	Assurance et Prévoyance santé	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	13 / 10 / 2023
MA635	Assurance dépendance	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	16 / 10 / 2023
MA636	Identifier et connaître le cyber-risque et les solutions d'assurances	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	17 / 10 / 2023
MA637	Blockchain et crypto monnaies	Débutant	1 jour - 7 heures	950 €	06 / 11 / 2023

INTÉGRER UN COMITÉ SPÉCIALISÉ

MA610	Intégrer le Comité d'audit	Expérimenté	1 jour - 7 heures	950 €	18 / 10 / 2023
MA612	Intégrer le Comité des risques	Expérimenté	1 jour - 7 heures	950 €	19 / 10 / 2023
MA613	Intégrer le Comité des placements (Investissements)	Expérimenté	1 jour - 7 heures	950 €	20 / 10 / 2023

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DANS L'ASSURANCE

MA129	Enjeux et facteurs d'évolution du secteur de l'Assurance	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	23 / 10 / 2023
MA350	Transformation digitale et Assurance	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	24 / 10 / 2023
MA351	Intelligence artificielle et Big Data en assurance	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	25 / 10 / 2023
MA638	Risque climatique et assurance 	Débutant	1 jours - 7 heures	950 €	26 / 10 / 2023

COMPTABILITÉ / GESTION FINANCIÈRE/ FISCALITÉ

MA028	Lire et analyser les comptes annuels	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	07 / 11 / 2023
MA626	Gestion financière en Assurance	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	08 / 11 / 2023
MA627	Comprendre la nouvelle norme comptable IFRS17	Expérimenté	1 jour - 7 heures	950 €	09 / 11 / 2023
MA628	Comprendre le bilan prudentiel	Expérimenté	1 jour - 7 heures	950 €	10 / 11 / 2023
MA641	Investissements financiers et nouveaux placements	Intermédiaire	1 jour - 7 heures	950 €	13 / 11 / 2023

* Prix valable pour 1 personne

Nos formations sont dispensées dans les locaux de l'Ifpass à Puteaux // Les tarifs comprennent les supports de formations, ainsi que le déjeuner.

FORMATIONS « SUR-MESURE » (INTRA ENTREPRISE)

Tarif en fonction de la demande

Formation co-construite avec l'organisme : thème, durée, date, mode d'animation, niveau de technicité, date, e-learning...

FORMATIONS distantielles

CLASSES VIRTUELLES À LA CARTE

CODE	INTITULÉ FORMATION	NIVEAUX	DURÉE	PRIX *	2 ^{ème} Semestre
------	--------------------	---------	-------	--------	---------------------------

COMPRÉHENSION DE L'ENVIRONNEMENT ADMINISTRATEUR

ECV049	Solvabilité 2 : Les fondamentaux	Débutant	9H - 12H30	540 €	07 / 11 / 2023
ECV050	Comprendre les dossiers étudiés en Conseil d'Administration	Débutant	9H - 12H30	540 €	08 / 11 / 2023

JURIDIQUE/ RÉGLEMENTAIRE ET CONFORMITÉ

ECV051	Rôle et fonctionnement de l'ACPR	Débutant	9H - 12H30	540 €	09 / 11 / 2023
ECV052	Bases de la conformité en assurance	Débutant	9H - 12H30	540 €	10 / 11 / 2023
ECV073	Taritements des réclamations	Débutant	9H - 12H30	540 €	14 / 11 / 2023

PILOTAGE DES ORGANISMES D'ASSURANCE

ECV075	Solvabilité 2 : fonction gestion des risques	Débutant	9H - 12H30	540 €	03 / 10 / 2023
ECV076	Risk appetite - Gestion des risques	Débutant	9H - 12H30	540 €	09 / 10 / 2023
ECV053	Pilotage de l'organisme et l'ORSA	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	15 / 11 / 2023
ECV054	La solvabilité en assurance	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	16 / 11 / 2023
ECV055	Gestion des risques en assurance	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	17 / 11 / 2023
ECV056	Maîtrise des activités externalisées (réglementation, organisation)	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	20 / 11 / 2023

DÉCOUVRIR LE DOMAINE DE L'ASSURANCE, LES GARANTIES ET LES PRODUITS

ECV077	Actualité de l'Assurance Vie	Débutant	9H - 12H30	540 €	04 / 10 / 2023
ECV078	Actualité de l'Assurance collective	Débutant	9H - 12H30	540 €	05 / 10 / 2023
ECV057	Bases de l'opération d'Assurance	Débutant	9H - 12H30	540 €	21 / 11 / 2023
ECV058	S'initier aux produits d'Assurance Vie	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	22 / 11 / 2023
ECV067	S'initier aux produits d'Assurance non Vie	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	23 / 11 / 2023
ECV059	Sensibilisation aux techniques actuarielles (Vie et non Vie)	Expérimenté	9H - 12H30	540 €	24 / 11 / 2023
ECV068	Bases de la réassurance	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	27 / 11 / 2023

INTÉGRER UN COMITÉ SPÉCIALISÉ

ECV060	Intégrer le Comité d'audit	Expérimenté	9H - 12H30	540 €	28 / 11 / 2023
ECV061	Intégrer le Comité des risques	Expérimenté	9H - 12H30	540 €	29 / 11 / 2023
ECV062	Intégrer le Comité des placements (investissements)	Expérimenté	9H - 12H30	540 €	30 / 11 / 2023

COMPTABILITÉ / GESTION FINANCIÈRE/ FISCALITÉ

ECV079	Actualité et perspectives des marchés financiers à l'aune du contexte économique et monétaire	Débutant	9H - 12H30	540 €	06 / 10 / 2023
ECV063	Lire et analyser les comptes annuels (comptes sociaux)	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	01 / 12 / 2023
ECV064	Gestion financière en assurance	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	04 / 12 / 2023
ECV065	Comprendre le bilan prudentiel	Expérimenté	9H - 12H30	540 €	05 / 12 / 2023
ECV066	Investissement financiers des assureurs	Intermédiaire	9H - 12H30	540 €	06 / 12 / 2023

* Prix valable pour 1 personne

Plébiscitées pour leur approche pragmatique de la formation et leur souplesse d'utilisation, les classes virtuelles sont avant tout pensées comme un moment privilégié d'échanges avec un professionnel de l'assurance.

Elles visent à approfondir un thème ou acquérir les clés de lecture de l'actualité assurantielle. C'est un dispositif favorisant la dynamique de groupe, des experts formés à l'animation en ligne, la possibilité de revenir à tout moment sur les échanges.

La souplesse du distanciel associée à la performance du présentiel.

UNIVERSITÉ DIGITALE

Tarif forfait : 50 € / Participant par mois avec un abonnement de 6 mois.

Une plateforme personnalisable, un catalogue de plus de 250 formations digitales couvrant l'ensemble des thématiques essentielles de l'assurance (expertises techniques et transverses). Des modules d'une durée de 20 minutes à 2 heures. L'université digitale, c'est la mise à disposition de modules sur étagère.



Un indicateur pour mesurer sa progression



L'automatisation des attestations de fin de formation



La relance des participants n'ayant pas entamé leur parcours de formation



Des reportings mensuels reprenant les éléments de tracking des formations digitales : dates et durées de connexion, validation des évaluations intermédiaires et finales



Un système de webcoaching pour accompagner la progression pédagogique des participants

Les organismes seront facturés directement par l'IFPASS et les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Toute formation annulée à l'initiative du client (assureur ou administrateur) se fera sans frais si elle est signalée à Eliza Formation **au moins 10 jours ouvrés avant la date de formation.**
- En cas d'annulation **à moins de 10 jours**, le montant facturé sera de 50% du prix de la prestation.
- En cas d'annulation **la veille ou le jour même** de la formation, le montant de la formation sera facturé en totalité.

Conditions générales de vente disponibles sur le site www.ifpass.fr

→ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION INTER

Article 1 - Inscription

Toute inscription à une formation est enregistrée en fonction de l’ordre d’arrivée et en fonction des places disponibles. L’inscription doit parvenir à L’ifpass dans les meilleurs délais et au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage. Le bulletin, dûment complété, peut être envoyé par courrier, mail ou à partir du site www.ifpass.fr. Pour chaque formation un nombre minimum et maximum de participants est défini, les inscriptions réglées sont retenues en priorité.

Article 2 – Obligations respectives des parties

Le client reçoit une convention de formation simplifiée établie en deux exemplaires et s’engage à retourner à l’ifpass un exemplaire signé et revêtu du cachet de l’entreprise.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions des articles L 6353-3 et L 6353-4 du Code du Travail. Une convocation précisant la date, les lieux de formation et de restauration et les horaires, est adressée au responsable de l’inscription avec un programme détaillé. Ces documents sont à remettre au participant.

A l’issue de chaque formation, une attestation de suivi est adressée au responsable de l’inscription, avec la facture correspondante. Le stagiaire devra respecter le règlement intérieur, consultable également sur le site internet et dans les locaux de l’ifpass.

Article 3 – Annulation - absences - remplacement

- Du fait du client

Toute annulation peut être faite par le client sans frais, si l’annulation parvient à l’ifpass, par écrit (courrier, e-mail) au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage. Toute annulation reçue moins de 10 jours ouvrés avant le début de l’action de formation, entraîne le versement de frais de désistement d’un montant égal à 50% du prix de la prestation.

En cas d’absence totale ou partielle, ou d’abandon, l’ifpass retiendra le coût total de l’action de formation sauf en cas de force majeure avéré.

- Remplacement

Lorsqu’un participant ne peut assister à une formation pour laquelle il a été inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à l’ifpass par le responsable de formation.

- Du fait de l’ifpass

Si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant, l’ifpass se réserve la possibilité d’ajourner ou d’annuler la prestation sans indemnisation. Dans ce cas, l’ifpass en informe le responsable de l’inscription et propose une inscription prioritaire sur la prochaine session.

À l’exception des sessions garanties pour lesquelles aucun nombre minimum de participants n’est requis.

Article 4 – Facturation et règlement

Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme, en euros, exonérés de TVA (art.261-4-4° 6ème alinéa, décret 94.764 30 août 1994).

Les repas sont offerts. À l’issue de la prestation, la facture est établie en un seul exemplaire et libellée conformément au bulletin d’inscription. Le règlement au comptant et sans escompte est attendu au plus tard à la date d’échéance figurant sur la facture, par virement, prélèvement ou le cas échéant par chèque. À défaut, des pénalités de retard seront facturées à un taux annuel de 3 fois le taux d’intérêt légal calculé par mensualité. Pour les formations avec des dates discontinues, l’ifpass établira une facture par période mensuelle.

Article 5 – Déductibilité des dépenses

Les actions de formation proposées par l’ifpass entrent dans le champ d’application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue définit dans le livre IX du Code du Travail.

La réalisation des prestations de l’ifpass contribue aux dépenses déductibles du plan de formation.

Il appartient au client de vérifier l’imputabilité de l’action de formation choisie.

Toutes sommes facturées à titre de dédommagement : dédit, abandon, absence, ne sont pas imputables sur le budget de formation et ne pourront pas être prises en charge par un organisme financeur.

Article 6 – Règles de prise en charge

En cas de prise en charge par un organisme payeur agréé, il appartient au client d’effectuer lui-même la demande de financement avant le début de la formation. L’accord doit être communiqué à l’ifpass au moment de l’inscription. Dans le cas où l’accord de prise en charge de l’organisme payeur ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité de la prestation pourra être facturée au client. Si la prise en charge est partielle, la différence sera directement facturée au client.

Il appartient au client de communiquer à l’organisme payeur tous les éléments indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n’était pas effectué l’ifpass serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l’entreprise inscrite solidairement débitrice à son égard.

→ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FOAD

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions et modalités de commande, de paiement et de déroulement des Formations Ouvertes et à Distance - FOAD (E- Learning, Fast Learning et Classe Virtuelle) proposées par l’ifpass. En particulier, les présentes conditions régissent les prestations, de l’ifpass, des supports permettant la formation à distance. Toute validation de commande, pour un ou plusieurs services de formation, implique la consultation préalable des présentes conditions générales et l’adhésion irrévocable et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Le fait que l’ifpass ne se prévale pas à un moment donné de l’une quelconques des conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonclation de sa part à se prévaloir ultérieurement de l’une quelconques des dites conditions.

Article 2 – Commande

Toute commande est ferme et définitive dès réception par l’ifpass du bulletin d’inscription signé par le client. Le client peut également passer commande auprès de l’ifpass directement sur son site web en suivant la procédure de commande. Le choix et l’achat d’un module de FOAD par le client relève de sa seule responsabilité. À compter de la validation de la commande par le client, celui-ci ne pourra pas l’annuler ni la modifier. Toute commande passée sera confirmée par l’envoi au client d’un e-mail de confirmation de sa commande. Dans le cas de commandes multiples, le client communique à l’ifpass la liste des utilisateurs finaux (nom, prénom, téléphone et adresse électronique), afin de permettre l’élaboration de protocoles individuels de FOAD. À cet égard, l’ifpass se réserve le droit de demander au client de lui fournir des renseignements ou pièces justificatives complémentaires. L’ifpass se réserve le droit de ne pas confirmer une commande ou de ne pas l’honorer, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnisation, notamment en

cas non production par le client des renseignements ou pièces justificatives complémentaires demandées ou de litige avec le client portant sur le paiement d’une commande antérieure. Dans ce cas, l’ifpass informe le client de son refus de donner suite à la commande passée. Le client s’engage à vérifier la compatibilité technique des produits proposés l’ifpass avec son propre matériel, avant la validation de toute commande. L’impossibilité pour le client d’utiliser le produit acheté, pour quelque cause que ce soit, notamment en cas d’incompatibilité avec le matériel du client ne donnera lieu à aucun dédommagement de la part de l’ifpass, ni à l’annulation de la commande.

Article 3 – Activation du compte e-learning

Une fois la commande du client confirmée par l’ifpass, ce dernier reçoit par mail à l’adresse électronique préalablement communiquée à l’ifpass, un identifiant et un mot de passe, pour chacun des utilisateurs finaux, le cas échéant, afin de permettre l’accès à la plate-forme de formation choisie.

L’utilisateur final est entendu comme la personne physique pour le compte de laquelle le client a commandé un module de formation (Cf. Article 2 Commande).

L’utilisateur du compte bénéficie d’une assistance technique par téléphone en cas de difficultés lors de la connexion au module de formation. Un suivi technique et pédagogique est assuré par l’ifpass. Une évaluation et/ou un compte rendu de formation est adressée au client qui en fait la demande, afin de justifier du suivi de ladite formation. À sa demande lors de la commande, le client peut bénéficier d’un tutorat ; cette prestation optionnelle fera l’objet d’une facturation complémentaire.

Aucune annulation de la commande ne pourra être acceptée à compter de la date où l’utilisateur aura fait usage de l’identifiant et du mot de passe lui permettant d’accéder à la plateforme e-learning de l’ifpass.

Article 4 – Livraison - droit de rétractation

Les supports nécessaires à la FOAD - livres, brochures, vidéos, cédéroms, etc… (ci-après désignés "les produits") sont livrés à l’adresse précisée par le client lors de la commande.

Toute indisponibilité de module pour quelque cause que ce soit, ne pourra donner lieu à un quelconque dédommagement par l’ifpass.

Le client dispose d’un délai de rétraction de 14 jours à compter de la date de réception par ses soins ou par toute personne habilitée à cet effet. S’il entend se rétracter, le client retourne le produit pour échange ou remboursement, sans pénalité. Le droit de rétraction, valable pour les produits achetés, ne pourra en revanche pas être exercé s’agissant des formations et/ou des documents accessibles en ligne.

Article 5 – Prix - règlement

Les prix sont indiqués en euros et ne sont pas soumis à TVA. La facturation est établie sur la base des tarifs en vigueur lors de la validation de la commande par le client. Le paiement devient exigible dès confirmation de la commande par l’ifpass. Le règlement est effectué soit par virement, prélèvement ou le cas échéant par chèque.

Les éventuels taxes, droits de douane, de frais de télécommunication, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du client.

En cas de prise en charge par un organisme payeur agréé, il appartient au client d’effectuer lui-même la demande de financement avant de passer commande. L’accord doit être communiqué à l’ifpass lors de la validation de la commande. À défaut, la facture sera établie pour le montant global du prix de la formation à l’ordre du client, qui devra l’acquitter. Toute somme non payée à l’échéance donnera lieu, de plein droit, au paiement par le client des pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d’intérêt légal en vigueur, calculé par mensualité.

Article 6 – Utilisation - droit de propriété intellectuelle

Le client bénéficie d’un droit d’utilisation personnel et exclusif des éléments mis à sa disposition par l’ifpass. L’identifiant et le mot de passe communiqués par voie électronique au client sont strictement personnels et confidentiels et placés sous sa seule responsabilité. Le client s’engage à ne pas céder, revendre, ni partager ces données avec quiconque, sans autorisation préalable de l’ifpass. À cet égard, le client se porte garant de la bonne exécution de cette clause par les différents utilisateurs pour le compte desquels il aura passé commande et devra répondre de toute utilisation frauduleuse. La commande d’un ou plusieurs modules de formation n’implique aucunement la cession des droits de propriété intellectuelle qui s’y rattachent : l’ifpass conserve la propriété intellectuelle de l’ensemble des modules de formation et de leur contenu. Toute reproduction, copie, falsification, même partielle, par le client des supports mis à sa disposition par l’ifpass dans le cadre de la formation (textes, cd- rom, clef USB, DVD, vidéos, livres, brochures, logiciels, fichiers…) est strictement interdite. Le client s’engage par ailleurs à ne pas modifier, ni supprimer des supports précités, même partiellement, les mentions légales, ainsi que toute mention relative à l’auteur et/ou à la propriété intellectuelle.

→ CONDITIONS GÉNÉRALES COMMUNES INTER/FOAD

Article 7 – Informatique et libertés

Les informations collectées par l’IFPASS, font l’objet d’un traitement, sous sa responsabilité, ayant pour finalité la gestion et le suivi de votre inscription.

Les traitements mis en œuvre pour réaliser ces finalités sont fondés sur l’intérêt légitime. Les données collectées sont destinées aux personnels de l’IFPASS habilités.

Elles sont conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de votre inscription.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d’un droit d’accès, d’interrogation, de limitation, de portabilité, d’effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d’un droit d’opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d’un droit d’opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données à l’adresse suivante :

IFPASS 172-174, rue de la république

92817 Puteaux Cedex

Ou par e-mail à l’adresse : rgpd@ifpass.fr

Merci de joindre une copie d’un titre d’identité signé.

Enfin, vous avez le droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l’informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Article 8 – Recours amiable ou judiciaire

En cas de litige survenant entre le client et l’ifpass à l’occasion de l’exécution du contrat, il sera recherché une solution à l’amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal compétent du lieu de domiciliation de l’ifpass.

DÉCOUVREZ NOTRE SITE www.ifpass.fr

CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE 2023 EN LIGNE



- SOCIÉTÉS D’ASSURANCES
- BANCASSURANCE
- MUTUELLES
- INSTITUTIONS DE RETRAITE
- ET PRÉVOYANCE
- AGENTS GÉNÉRAUX

- COURTIERS
- ASSISTANCE
- SERVICES ASSURANCE
- DES ENTREPRISES
- ADMINISTRATIONS
- COLLECTIVITÉS LOCALES

RAPPEL

CADRE DES FORMATIONS DES ADMINISTRATEURS DES ORGANISMES D'ASSURANCE

" Conformément à l'article 42 de la directive Solvabilité II, les autorités nationales compétentes devraient veiller à ce que l'entreprise garantisse que les membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle disposent collectivement des qualifications, expériences et connaissances appropriées dans les domaines suivants :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers
- la stratégie de l'entreprise et le modèle économique
- le système de gouvernance
- l'analyse financière et actuarielle
- le cadre et les exigences réglementaires "



Source Eiopa, Rapport final sur la gouvernance



IMPLANTATION AU PLUS PRÈS DE NOS CLIENTS



ELIZA FORMATION

Immeuble le Stratège
172 - 174 rue de la République
92817 PUTEAUX Cedex

CONTACT

T. 01 47 76 59 04
amazzanti@ifpass.fr